Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 juin dernier, le député de Jacques-Cartier déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de :

- Offrir un soutien financier aux jeunes en transition, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 21 ans;
- Leur assurer le suivi régulier et continu d'un professionnel jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 25 ans;
- Développer un programme d'aide financière qui permettrait aux jeunes en transition et inscrits dans un programme d'études postsecondaires de subvenir à leurs besoins;
- Fournir un financement stable aux OSBL, tels que CARE Jeunesse pour mettre en œuvre des stratégies de prévention de l'itinérance chez les jeunes et de soutien aux jeunes vulnérables;
- Consulter les ex-clients pour obtenir des commentaires sur l'élaboration de la politique.

... 2

Québec
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7181
Télécopieur : 418 266-7199
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3604
Télécopieur : 514 873-7488

À titre de ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, je vous confirme que plusieurs actions sont déjà en place pour soutenir nos jeunes qui ont bénéficié de services de protection de la jeunesse au moment de leur passage à la vie autonome, notamment :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux finance le *Programme Qualification des jeunes* qui vise à intégrer progressivement ces jeunes dans un projet de vie socialement épanouissant. D'ailleurs, en juillet dernier, j'annonçais un nouvel investissement de 6,8 M$ afin d'accroître le nombre de participants au programme.
- Dans le but de mieux répondre aux besoins des jeunes et d'adapter l'offre de services à leur réalité, le déploiement progressif d'un réseau de services intégrés destinés aux jeunes de 12 à 25 ans s'est amorcé au Québec depuis 2018-2019 : Aire ouverte. Soulignons que des jeunes ont été consultés à différentes étapes d'élaboration du projet.
- La Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1) (LPJ) prévoit différentes actions afin de diriger les jeunes vers les ressources adultes de leur milieu de vie dans le but d'éviter une rupture de services.
- Ces dernières années, les besoins de ces jeunes ont également été priorisés dans le cadre de différents plans d'action, notamment le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* et le *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 : Faire ensemble et autrement*.
- Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) offrant des services de protection de la jeunesse et des services de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation disposent tous de programmes, d'activités, d'ateliers et d'outils liés au passage à la vie adulte afin de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.
- Conformément à l'article 64.1 de la LPJ, tout jeune qui atteint 18 ans peut poursuivre son hébergement, si sa situation le justifie et si le jeune est volontaire.
- Afin de subvenir à leurs besoins, les jeunes peuvent, notamment, obtenir du soutien des fondations jeunesse des CISSS et des CIUSSS, d'organismes communautaires et de programmes d'aide financière aux études.

Le thème du passage à la vie adulte des jeunes ayant bénéficié de services de protection de la jeunesse représente une priorité pour notre gouvernement. Les travaux entourant la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse sont venus réaffirmer les besoins de ces jeunes. Je compte poursuivre mes efforts pour toujours mieux y répondre.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,



Lionel Carmant

N/Réf. : 20-MS-08261